# DÉPARTEMENT DES YVELINES

#### EXTRAIT DU REGISTRE

#### DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

L'an deux mille huit, le 18 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 septembre deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

# **18 SEPTEMBRE 2008**

## Etaient présents:

Le nombre de Conseillers en exercice est de 39 Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD. Madame de CIDRAC. PIVERT. Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, KARCHI-SAADI, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC. Madame LEGRAND. Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

### **OBJET**

Désignation de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Local d'Enseignement « Collège Claude Debussy »

# Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame de CIDRAC Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN Monsieur HAÏAT à Monsieur BAZIN d'ORO Madame TÉA à Madame de JOYBERT Monsieur QUÉMARD à Monsieur PÉRICARD

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 19 septembre 2008 par voie d'affichages notifié le 15 octobre 2008 transmis en Sous-Préfecture le 15 octobre 2008 et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 octobre 2008

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général Adjoint des Services

LENSLE

Etait absente:

Madame RHONÉ

### Secrétaire de Séance :

Madame BÈLE

François LANSIART

Nº DE DOSSIER: 08 G 15 c

<u>OBJET</u>: DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT « COLLEGE CLAUDE DEBUSSY »

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

## Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs aux conditions prévues dans les textes régissant des organismes.

Le Bulletin Officiel de l'Education Nationale prévoit que les représentants de la Ville dans les Conseils d'Administration des collèges et des lycées situés sur son territoire doivent être désignés par l'assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation de ses représentants au Conseil d'Administration de l'Établissement Public Local d'Enseignement « Collège Claude Debussy » comme suit :

<u>Titulaires</u>: Madame Marta de CIDRAC, Madame Kéa TÉA, Madame Camille PERNOD-RONCHI

<u>Suppléants</u>: Monsieur Yves MAILLARD, Madame Amel KARCHI-SAADI, Mademoiselle Alejandra DEMARIA-PESCE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉSIGNE, après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote, par 38 voix sur 38 votants :

- Madame Marta de CIDRAC, Madame Kéa TÉA, Madame Camille PERNOD-RONCHI titulaires,
- Monsieur Yves MAILLARD, Madame Amel KARCHI-SAADI, Mademoiselle Alejandra DEMARIA-PESCE suppléants,

pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au Conseil d'Administration de l'Établissement Public Local d'Enseignement « Collège Claude Debussy ».

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire, Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, Conseiller Général des Yvelines

Maurice SOLIGNAC